

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

---

15 OCTOBRE 2014

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2014

---

## TABLE DES MATIÈRES

|      |  |   |
|------|--|---|
| 1    | Congés et absences   | 4 |
| 2    | Dépôt du rapport d'activités de la Direction de l'adoption pour l'année 2013   | 4 |
| 3    | Modification de la composition des commissions   | 4 |
| 4    | Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution   | 4 |
| 5    | Cour constitutionnelle   | 4 |
| 6    | Questions écrites (Article 80 du règlement)  | 4 |
| 7    | Approbation de l'ordre du jour   | 4 |
| 8    | Vérification des pouvoirs d'un membre  | 5 |
| 9    | Installation d'un membre   | 5 |
| 10   | Communication du président   | 5 |
| 11   | Bienvenue à une délégation   | 5 |
| 12   | Questions d'actualité (Article 82 du règlement)  | 6 |
| 12.1 | Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Nouvelle pédagogie « L'école communautaire entrepreneuriale consciente » » . . . . .               | 6 |
| 12.2 | Question de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « L'école francophone de Fourons » . . . . .  | 6 |
| 12.3 | Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « La situation de l'école francophone de Fourons » . . . . .                                       | 6 |
| 12.4 | Question de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Nouvelles places d'accueil dans les crèches » . . . . .   | 7 |
| 12.5 | Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Commission de recours de l'ARES » . . . . .                               | 7 |
| 12.6 | Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Mise en place de la Commission de recours au sein de l'ARES » . . . . . | 8 |
| 12.7 | Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Commission de recours de l'ARES » . . . . .                             | 8 |
| 12.8 | Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Campagne publicitaire Jupiler sur Campus de Louvain-la-Neuve » . . . . . | 9 |
| 12.9 | Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Disparition de l'émission « 50 degrés Nord » » . . . . .               | 9 |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 12.10     | Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Suppression des subsides au service de rencontres familiales « Entre-Parentèses » » . . . . . | 10        |
| 12.11     | Question de M. Charles Gardier à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « L'Entre-Parentèses menacée de disparition » . . . . .   | 10        |
| 12.12     | Question de Mme Muriel Targnion à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Non-attribution des subsides au service de rencontres familiales « Entre-Parentèses » » . . . . .  | 10        |
| 12.13     | Question de Mme Françoise Bertieaux à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée « Mesures conservatoires prises en vue de l'ajustement budgétaire 2014 » . . . . .                      | 12        |
| <b>13</b> | <b>Faits personnels</b>   | <b>12</b> |
| <b>14</b> | <b>Remplacement d'un secrétaire du Bureau</b>   | <b>13</b> |
| <b>15</b> | <b>Prises en considération de propositions de décret</b>  | <b>13</b> |
| <b>16</b> | <b>Scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration de la RTBF</b>   | <b>13</b> |
| <b>17</b> | <b>Désignation de deux membres effectifs et suppléants du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme et les discriminations</b>   | <b>14</b> |
| <b>18</b> | <b>Débat thématique : « La problématique de l'octroi de numéros Inami aux diplômés en médecine et dentisterie »</b>   | <b>14</b> |
| 18.1      | Discussion . . . . .  | 14        |
| <b>19</b> | <b>Résultats du scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration de la RTBF</b>  | <b>22</b> |

**Présidence de M. Jean-Charles Luperto, président.**

– *La séance est ouverte à 14 h 25.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance : Mmes Cornet et De Permentier ainsi que M. Mottard, pour raisons de santé.

## 2 Dépôt du rapport d’activités de la Direction de l’adoption pour l’année 2013

**M. le président.** – Nous avons reçu le rapport d’activités de la Direction de l’adoption pour l’année 2013 (doc. 20 (2014-2015) n°1). Il a été envoyé, pour information, à la commission de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles.

## 3 Modification de la composition des commissions

**M. le président.** – J’ai été saisi de plusieurs demandes de modifications dans les commissions suivantes :

À la commission de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances, Mme Pécriaux remplacerait M. Devillers en qualité de membre effectif ;

À la commission de la Culture, de la Petite enfance et des Crèches, M. Prévot remplacerait M. Dufrane en qualité de membre effectif et M. Dufrane remplacerait M. Prévot en qualité de membre suppléant ;

À la commission de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, M. Legasse remplacerait M. Courard en qualité de membre effectif ;

À la commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Devillers remplacerait M. Legasse en qualité de membre effectif ;

À la commission de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, M. Dufrane remplacerait Mme Pécriaux en qualité de membre effectif ;

À la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires gé-

nérales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales, M. Courard remplacerait M. Diallo en qualité de membre effectif et M. Prévot remplacerait M. Legasse en qualité de membre effectif.

Personne ne demandant la parole, il en est ainsi décidé.

## 4 Dépôt et envoi en commission de propositions de résolution

**M. le président.** – Mmes Persoons et Maison et M. De Bock ont déposé une proposition de résolution concernant l’abaissement de l’âge de l’obligation scolaire (doc. 23 (2014-2015) n° 1).

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de l’Éducation.

Mmes Persoons et Maison et M. De Bock ont déposé une proposition de résolution visant à soutenir la candidature de la Communauté française pour l’organisation d’un prochain Sommet de la Francophonie (doc 24 (2014-2015) n°1).

Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales.

## 5 Cour constitutionnelle

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

## 6 Questions écrites (Article 80 du règlement)

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite dans le compte rendu de la présente séance.

## 7 Approbation de l’ordre du jour

**M. le président.** – Conformément aux articles 7 et 37 du Règlement, la Conférence des prési-

dents, en sa réunion du jeudi 9 octobre 2014, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 15 octobre 2014.

Je vous propose d'ajouter en point 1 de notre ordre du jour le remplacement d'un membre du Bureau.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

## 8 Vérification des pouvoirs d'un membre

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Hamza Fassi-Fihri, en remplacement de Mme de Groote, démissionnaire.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Maison de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à Mme Maison, rapporteuse.

**Mme Joëlle Maison (FDF), rapporteuse.** - Mesdames, Messieurs, votre commission de Vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au Règlement, était composée de Mmes Persoons, Waroux, Bertieaux et de MM. Arens, Maroy, Belot et de moi-même.

Elle a été présidée par M. Arens et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 1er du règlement du parlement qui fait application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, il lui appartenait de vérifier si M. Hamza Fassi-Fihri répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre Règlement.

La commission a pris connaissance à cet effet de la lettre adressée au président du Parlement de la Communauté française par le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 30, § 3, alinéa 2, de la loi du 8 août 1980, en cas de désistement d'un membre désigné conformément à l'article 25, § 1er, les membres du groupe politique concerné pouvaient sans délai à la vacance par une nouvelle désignation.

En conclusion, notre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. Hamza Fassi-Fihri en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**M. le président.** – Le parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission ? (*Assentiment*)

## 9 Installation d'un membre

**M. le président.** – J'invite donc M. Hamza Fassi-Fihri à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980 : « Je jure d'observer la Constitution ».

(*M. Fassi-Fihri prête serment.*)

Je déclare M. Hamza Fassi-Fihri installé dans sa fonction de membre du Parlement de la Communauté française. Je le félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements*)

## 10 Communication du président

**M. le président.** - Au cours de sa réunion du 18 septembre 2014, la Conférence des présidents a décidé de répartir les quinze questions d'actualité de la manière suivante : PS, 5 ; MR, 5 ; cdH, 3 ; Ecolo, 1 ; députés n'appartenant à aucun groupe, 1.

Au cours de sa réunion du 9 octobre 2014, la Conférence des présidents a accepté ma proposition d'octroyer aux députés qui n'appartiennent à aucun groupe politique un certain nombre de questions d'actualité sur la base de dix-huit séances plénières par session et selon leur représentativité dans l'Assemblée.

La répartition serait la suivante : le FDF, qui compte trois députés, aurait droit à neuf questions d'actualité (soit une proportion de 3/6), le PTB GO!, avec deux députés, aurait droit à six questions d'actualité (2/6) et le PP, avec un député, pourrait poser trois questions d'actualité, en vertu de la proportion de 1/6.

Si plusieurs députés qui ne sont membres d'aucun groupe politique déposent une question d'actualité à l'occasion d'une même séance plénière, celles-ci seront départagées par ordre chronologique de leur dépôt, en acceptant toutefois une deuxième question d'actualité selon l'importance du sujet. Cette solution est de nature à rencontrer des demandes officieuses qui nous sont parvenues. (*Assentiment*)

## 11 Bienvenue à une délégation

**M. le président.** - Je vous demande d'accueillir avec amitié, chaleur et fraternité nos homologues parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec qui sont parmi nous dans le cadre du comité mixte qui nous unit à l'Assemblée nationale du Québec depuis un grand nombre d'années maintenant.

Nous avons eu l'occasion de vivre des moments studieux, mais aussi des temps d'échanges et de rencontres dans des conditions plus conviviales.

Deux thématiques ont été retenues pour ces échanges. La première est celle des Maisons de justice qui est, vous l'admettez, d'actualité.

M. Madrane est d'ailleurs le premier ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles à être en charge de cette compétence.

La seconde thématique – qui occupe actuellement nos amis québécois – est celle de la fin de vie. Ce matin, nous avons eu des échanges nourris avec l'Association pour le droit de mourir dans la dignité. Cette matière est d'un intérêt majeur, tant pour nous qui sommes un peu en avance en termes de dispositifs légaux que pour nos homologues québécois.

Chers collègues, je vous invite à les accueillir chaleureusement. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

## 12 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

### 12.1 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Nouvelle pédagogie « L'école communautaire entrepreneuriale consciente » »

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je suis ravie de rencontrer nos collègues québécois puisque ma question porte sur une innovation émanant de la Belle Province, à savoir l'école communautaire entrepreneuriale consciente. Cette nouvelle pédagogie vise à lutter contre le décrochage scolaire en renforçant la confiance en soi des élèves. Elle est utilisée par une école de Laeken qui, pour ce faire, applique des méthodes innovantes.

Madame la ministre, à la veille du 7<sup>e</sup> Forum des innovations en éducation, je souhaiterais savoir si vous avez pris connaissance de cette nouvelle pédagogie et si elle rencontre les prescrits de la déclaration de politique communautaire en matière de décrochage scolaire.

Quelles sont les évaluations prévues de ce type de projet pédagogique qui existe au Québec depuis 1991 ? Comment le diffuser largement en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – À mon tour, je salue la délégation du Québec qui a choisi d'appliquer cette nouvelle pratique pédagogique.

Le Collège de la Fraternité de Laeken a décidé de lancer un projet-pilote que je trouve aussi très intéressant. En effet, il encourage le choix des bonnes pratiques pédagogiques et suscite la responsabilisation de l'élève. Pour ce faire, les cours classiques intègrent une série de projets concrets,

entrepreneuriaux, personnels ou collectifs, dans des domaines variés tels que l'économie, l'associatif ou la citoyenneté.

Dès lors, ce projet est en cohérence avec la déclaration de politique communautaire et avec le futur parc d'excellences. En effet, le gouvernement veut valoriser l'éclosion des méthodes innovantes ainsi que leur généralisation quand elle est nécessaire, notamment pour que les jeunes atteignent leur autonomie. Et surtout, le dispositif favorisera la visibilité et l'échange des bonnes pratiques entre les acteurs éducatifs, ces dernières demeurant parfois méconnues.

Il est évident que le projet doit s'appuyer sur une évaluation. Il faudra vérifier s'il porte ses fruits aussi bien qu'au Québec et qu'il entraîne bien davantage de réussites, qu'il intéresse et motive les élèves, trois choses étroitement liées. Il est cependant trop tôt pour entreprendre leur évaluation, ces nouvelles pratiques venant d'être mises en œuvre.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Je remercie la ministre pour ses réponses. Je l'encourage à imiter ces bonnes pratiques. Cela implique d'intervenir sur la formation des futurs enseignants. Je reviendrai prochainement avec d'autres questions sur ce sujet.

### 12.2 Question de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « L'école francophone de Fourons »

### 12.3 Question de M. Pierre-Yves Jeholet à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « La situation de l'école francophone de Fourons »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Muriel Targnion (PS). – La commune de Fourons a subi de nombreux sursauts institutionnels, assortis de multiples difficultés. Malgré cela, nous avons pu y conserver une école francophone.

Cette école était organisée au départ par la commune et encaissait de nombreux revers de l'inspection de la Communauté flamande. Dès lors, au début des années 1990, elle a pris la décision d'organiser son pouvoir organisateur en asbl dispensant un enseignement libre, sous le nom de Centre sportif et culturel des Fourons. Depuis 1992, une convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles lui permet de recevoir une subvention annuelle de 715 000 euros pour assurer les frais de fonctionnement de l'école ainsi que le paiement du loyer du bâtiment, resté propriété de la commune de Fourons.

Mais au budget 2014 de la commune, la vente du bâtiment fut inscrite dans les recettes. Le comité d'acquisition de Tongres a évalué le bâtiment à 650 000 euros. La commune de Fourons a octroyé la priorité au pouvoir organisateur de l'école pour se porter acquéreur, sa réponse de principe devant lui parvenir ce mercredi 15 octobre 2014.

Sous la précédente législature, la ministre Marie-Martine Schyns avait proposé que la subvention annuelle serve pour financer cette acquisition.

Madame la ministre, allez-vous poursuivre dans cette voie? Votre réponse est importante car il serait regrettable que l'enseignement francophone subisse le même sort que les bélugas blancs de l'Amérique du Nord en voie de disparition. Ce clin d'œil s'adresse évidemment à la délégation québécoise qui assiste aujourd'hui à notre séance.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Mme Targnion a bien résumé les éléments techniques de ce dossier éminemment politique. Les engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne datent pas d'hier.

Dimanche dernier, nous étions de nouveau – en compagnie du ministre Marcourt – à la Fête du peuple fouronnais. Ce sujet d'actualité a forcément été évoqué dans les discours. J'ai rappelé au ministre Marcourt qu'en 2011, il avait assuré, par communiqué de presse, le rachat du bâtiment par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Simonet, interrogée à l'époque par M. Miller, avait répondu que cela n'était pas à l'ordre du jour. À présent, la question du rachat du bâtiment – ou toute autre formule permettant de sauver cette école francophone des Fourons – est devenue brûlante.

L'échéance arrive à son terme aujourd'hui. Les intentions doivent être confirmées et une réponse doit être donnée. Madame la ministre, vous qui avez l'école et les bâtiments scolaires dans vos attributions, quelle solution proposez-vous?

À la tribune du peuple fouronnais, nous sommes unanimes pour encourager cette école et la considérer comme indispensable. Pouvez-vous rassurer les francophones des Fourons sur les démarches que vous allez entreprendre?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – M. Jeholet, vous pouviez également imaginer des solutions avec vos nouveaux amis de la N-VA, au pouvoir dans les Fourons... Les solutions peuvent venir de plusieurs directions.

Il est évident que nous allons trouver des solutions. La Fédération Wallonie-Bruxelles respectera ses engagements, au-delà du contexte politique et de la nécessité de maintenir une école francophone à Fourons.

Je vais rencontrer les représentants du dossier dans les prochains jours. Qu'ils soient rassurés :

sur la base du montage qui sera choisi, la Fédération Wallonie-Bruxelles financera l'acquisition du bâtiment, que ce soit en aides au remboursement des emprunts ou de toute autre manière. Nous discuterons ensemble des modalités pratiques mais ils peuvent être assurés de notre soutien.

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Madame la ministre, votre réponse va rassurer les francophones de Fourons, qui connaissent de nombreuses difficultés et pour lesquels il est important de se battre.

**M. Pierre-Yves Jeholet (MR).** – Mme Targnion est vite rassurée mais je ne le suis pas. La réponse de la ministre est nébuleuse. Elle ne connaît manifestement pas le dossier. Les acteurs ont tenté de la rencontrer le 15 octobre. Ils avaient eu d'autres contacts avec les prédécesseurs de la ministre. La ministre parle de racheter le bâtiment. J'aimerais avoir des informations sur cette possibilité. D'autres éventualités avaient été évoquées. Je suppose que ce projet figurera dans le budget qui nous sera soumis et je me réjouis de voir l'issue qui lui sera réservée. Je regrette que Mme Milquet n'ait pas répondu à la question.

#### 12.4 Question de Mme Muriel Targnion à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée « Nouvelles places d'accueil dans les crèches »

**Mme Muriel Targnion (PS).** – La presse se fait l'écho de votre volonté d'ouvrir de nouvelles places de crèche. Nous nous réjouissons de cette initiative prévue dans la déclaration de politique communautaire. Toutefois la presse parle de 3400 places à partir de 2018, puis de 5200 places de 2019 à 2022. Ces chiffres ne se retrouvent ni dans le plan « Cigogne 3 », ni dans la déclaration. Pourriez-vous m'expliquer votre calcul?

**Mme Joëlle Milquet,** vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Au-delà des 1937 places de la première phase en 2014, le plan « Cigogne 3 », maintenu et confirmé par la déclaration de politique communautaire, prévoit l'ouverture de 5200 places entre 2015 et 2018 et de 5200 places entre 2018 et 2022. Les chiffres sont précis et ils ne sont pas remis en question.

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Je vous remercie pour votre réponse. Vos paroles sont toujours plus claires que les échos de la presse.

#### 12.5 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Commission de recours de l'ARES »

12.6 Question de M. Philippe Henry à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Mise en place de la Commission de recours au sein de l'ARES »

12.7 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Commission de recours de l'ARES »

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces questions. (*Assentiment*).

**M. Benoit Dreze (cdH).** – L'article 97 du décret relatif au paysage de l'Enseignement supérieur prévoit que les recours introduits par les étudiants dont l'inscription a été refusée doivent être adressés à une commission de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (Ares). Autrefois, les recours étaient introduits auprès des établissements.

Dans la presse de ce jour nous apprenons que l'arrêté du gouvernement de la Communauté française qui installe cette commission, détermine son mode de fonctionnement et désigne ses membres ne serait pas encore pris. Pourtant, les inscriptions se clôturent le 30 octobre. Le site de l'Ares indique que l'arrêté doit être pris.

D'après la presse, une trentaine d'étudiants ont introduit des recours. Je connais à Liège des étudiants qui n'ont pas été informés de la procédure et se sont adressés au commissaire du gouvernement.

Quelle est l'articulation entre le recours auprès du commissaire du gouvernement et le recours déposé à l'Ares ?

Quand l'arrêté sera-t-il pris, publié et appliqué ? La procédure d'adoption de cet arrêté prévoit l'avis préalable du Conseil d'État, de l'Ares et des pouvoirs organisateurs. Ces avis ont-ils été sollicités ? Les avez-vous reçus ? Quelle en est la teneur ?

**M. Philippe Henry (ECOLO).** – L'inquiétude des étudiants et des institutions est légitime face à cette mise en oeuvre tardive du décret. La rentrée a eu lieu, la période des inscriptions se clôture très bientôt, le 30 octobre, et la commission n'est toujours pas sur pied. Le préjudice me paraît important aussi bien pour les étudiants, qui ignorent leur sort, que pour les institutions, dont l'organisation risque d'être perturbée.

Où en est l'arrêté et l'installation de la commission ? Quand cette dernière sera-t-elle opérationnelle, sachant qu'elle devra commencer par s'organiser et définir une méthode de travail ? Disposez-vous d'un calendrier à fournir aux étudiants concernés ?

Pouvez-vous déjà nous donner des précisions sur les modalités des recours, des délais, des procédures ? Comment rassurer les étudiants et les institutions sur la sécurité juridique des décisions qui seront prises et sur le calendrier ? Savez-vous combien d'étudiants ont introduit un recours ?

**M. Gilles Mouyard (MR).** – J'aimerais comprendre pourquoi vous avez attendu aussi longtemps pour prendre cet arrêté prévu dans un décret non polémique.

Si vous aviez agi plus vite pour prendre cet arrêté désignant la composition de la commission de recours, on aurait évité du stress aux étudiants qui attendent d'être fixés sur leur sort.

Ensuite j'ai été étonné de lire les propos d'un administrateur de l'Ares qui considérait que si la commission se penchait sur les recours après la date de clôture des inscriptions, le 30 octobre prochain, les étudiants n'en pâtiraient pas. Il ne manquerait plus que ça ! Quoi qu'il en soit voir un administrateur minimiser une infraction à une clause d'un décret, en l'occurrence la date du 30 octobre, c'est assez spécial.

Enfin pouvez-vous garantir que l'arrêté sera pris demain au gouvernement et que la commission sera installée ? Pouvez-vous préciser comment elle fonctionnera et dans quel délai ? Quel sera le calendrier ?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Je vous remercie de m'avoir posé ces questions. Cela me permet de rassurer toutes les personnes concernées par ces recours. Le gouvernement prendra aujourd'hui l'arrêté créant la chambre de recours et fixant sa composition. Par ailleurs, l'Ares a déjà reçu plusieurs recours et fait instruire les dossiers. Les réunions de la commission se tiendront dès la semaine prochaine, dans le strict respect des délais.

L'administrateur de l'Ares a tout à fait raison de dire que, même si des recours étaient introduits trop tardivement pour être instruits de manière correcte avant le 31 octobre, les étudiants concernés pourraient s'inscrire au-delà de cette date, à condition d'obtenir satisfaction. Ils ne doivent en effet pas subir de préjudice à cause de l'autorité qui a besoin d'un délai important.

Tout est donc aujourd'hui en ordre. La commission sera installée. L'Ares a contacté ses membres afin de fixer le calendrier dès la semaine prochaine. Je suis heureux de vous annoncer que votre parlement pourra examiner la manière dont ce dossier sera traité dans les prochaines semaines.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Oui mais pourquoi ce retard, monsieur le ministre ?

**M. le président.** – Vous n'avez pas la parole, monsieur Mouyard. Je vais vous la donner mais après MM. Dreze et Henry.

**M. Benoit Dreze (cdH).** – Je remercie le ministre pour ses explications générales. Il n'a toutefois pas répondu à des questions plus concrètes. Nous en reparlerons certainement en commission. Certains avis contiennent des réserves. C'est normal puisqu'il s'agit d'un changement de système qui bouscule quelque peu les habitudes. Des questions très concrètes se posent, notamment au sujet des délais.

**M. Philippe Henry (ECOLO).** – Tant mieux si les choses s'accroissent dans les prochains jours. Je suis quand même surpris que l'arrêté soit pris si tard dans la période des inscriptions. Ce retard n'est pas sans conséquences pour les étudiants concernés. Ceux-ci sont dans l'incertitude, de même que les institutions. Je ne suis pas encore tout à fait rassuré sur l'absence de conséquences juridiques. J'espère que les choses avanceront rapidement, comme vous venez de l'indiquer. J'espère aussi que ces recours pourront être examinés le plus sereinement et le plus sérieusement possible. Nous aurons certainement l'occasion d'en parler.

**M. Gilles Mouyard (MR).** – Je remercie le ministre pour sa réponse très partielle. Il s'est voulu rassurant mais je reste persuadé que des étudiants seront préjudiciés.

J'aurais voulu connaître la raison de ce délai anormalement long alors que l'arrêté ne devait *a priori* poser aucun problème. Quelques explications auraient été bienvenues. Je sais que le règlement sur les questions d'actualité permet au ministre de ne pas répondre à tout mais cela n'honore pas le gouvernement.

**12.8 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Campagne publicitaire Jupiler sur Campus de Louvain-la-Neuve »**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le coup d'envoi des vingt-quatre heures vélo, l'un des plus grands rendez-vous de l'année du folklore étudiant, vient d'être donné. Cette manifestation qui rassemble chaque année des milliers d'étudiants désireux de faire la fête, a déjà été le théâtre de plusieurs drames de l'alcool. Depuis quatre jours, la marque Jupiler distribue des dépliants accompagnés de bons de réduction. Cette campagne publicitaire qui utilise des slogans tels que « Des bons points méritent de bonnes pintes » et « Des bonnes résolutions sont faites pour être oubliées » est particulièrement choquante. L'asbl Universanté qui mène des actions de sensibilisation sur le campus de Louvain-la-Neuve n'a pas tardé à réagir au motif que cette campagne sape son travail de prévention.

Monsieur le ministre, en 2011, le parlement a

adopté à l'unanimité une résolution « visant à entamer une réflexion avec le gouvernement en vue d'une législation régulant toute forme de publicité pour les boissons contenant de l'alcool et en vue d'étudier les enjeux liés à une interdiction totale de la publicité pour les boissons contenant de l'alcool ». Faut-il ressortir cette résolution ? Quelle est votre réaction à cette campagne publicitaire ?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – La campagne publicitaire de ABInBev me choque profondément. La Jupiler a beau être la meilleure bière du monde, cette publicité est inacceptable. Nous connaissons tous les problèmes engendrés par l'alcool, plus spécialement dans les campagnes où les jeunes rivalisent pour s'enivrer le plus vite possible. On ne peut jouer avec ça ! ABInBev a commis une faute.

J'espère que le premier ministre fédéral entendra votre question puisque la réglementation sur la protection des consommateurs est une compétence fédérale. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles aura beau voter des résolutions ou adopter un décret, nous ne pourrions changer la loi fédérale. Je le regrette au vu des mesures annoncées par le gouvernement fédéral ! (*Brouhaha sur les bancs*). Il faudra demander à vos collègues de frapper à la bonne porte car la situation est inadmissible, nous ne pouvons jouer avec la santé des jeunes.

J'espère que ces 24 Heures Vélo de Louvain-la-Neuve se dérouleront sans incident et je souhaite bonne chance à tous les compétiteurs. (*Applaudissements sur tous les bancs*).

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je suis ravi de vous entendre condamner la campagne pour Jupiler. Je déplore votre trait d'humour sur la qualité de la bière, il est plutôt malvenu. À propos de la responsabilité des différents niveaux de pouvoir, j'estime que notre assemblée se grandirait en évitant de tomber dans des jeux similaires à ceux auxquels nous avons assisté hier et qui ne grandissent pas la démocratie ! (*Brouhaha*).

Le pouvoir fédéral est compétent en la matière et les parlementaires du groupe MR ne manqueront sans doute pas d'interpeller les personnes responsables. Il n'empêche, notre assemblée avait adopté une résolution ici-même il y a trois ans, ce qui démontre que le parlement ne doit pas se contenter de rester au balcon. (*Applaudissements*).

**12.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée « Disparition de l'émission « 50 degrés Nord » »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – J'ai utilisé de

la formule « Touché, coulé » à bon escient car vous avez bien réussi à « toucher » Arte Belgique et l'émission 50° Nord. Sur le plan culturel, cette émission était importante car elle permettait de diffuser dans le monde des créations culturelles francophones de la Fédération Wallonie-Bruxelles souvent très originales, grâce à la production de 200 heures d'émission. Vous avez décidé, en coupant dans la dotation de la RTBF, de diminuer le budget de fonctionnement de la chaîne de 3 000 000 à 1 000 000 d'euros. On nous a tant vanté la nécessité de diffuser nos opérateurs culturels le plus largement possible. Mme Laanan, la précédente ministre de la Culture insistait beaucoup sur ce point. Revenons-nous aujourd'hui sur cette politique ? À cause de la diminution de 2 000 000 d'euros, allons-nous devoir changer de politique et le cas échéant, laquelle ?

Fera-t-on en sorte que La Trois soit un relais avec la renommée et la symbolique internationale d'Arte ? Des économies doivent être réalisées de manière raisonnable mais est-ce dans ce secteur sensible qu'il faut les faire ? Mme Milquet rassurait les opérateurs culturels en affirmant que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Manifestement, elle avait oublié cette partie de vos discussions.

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Oui, nous avons réduit la ligne budgétaire d'Arte Belgique de trois à un million d'euros. Vous n'ignorez pas que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit réaliser des économies. Elle a tenté de le faire avec discernement. Nous aurons l'occasion de débattre plus avant du budget dans les semaines à venir.

Au travers d'Arte Belgique, un effort est demandé à la RTBF, ce n'est d'ailleurs pas le seul. Cependant, nous n'avons pas totalement supprimé notre soutien et nous avons demandé à la RTBF de se pencher sur sa programmation. Il est donc prématuré de tirer des conclusions sur une matière du ressort exclusif du conseil d'administration de la RTBF – que vous allez d'ailleurs désigner dans les minutes à venir. Je ne peux préjuger des émissions qui seront retenues. Il ne m'appartient donc pas de dire quelle sera la décision finale et les arbitrages qu'effectuera le conseil.

À la suite de la décision de la Commission européenne, le décret doit être modifié pour correspondre à la réglementation européenne. Le contrat de gestion sera ensuite adapté. Il tiendra aussi compte des évolutions budgétaires de la RTBF. Nous sommes loin des décisions aveugles et terribles prises par nos homologues flamands entraînant un plan de licenciement à la VRT.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Si la décision n'est pas aveugle, elle est borgne, même si faute avouée est à moitié pardonnée. C'est une politique de repli culturel et international. J'entends que la

RTBF va devoir faire des choix mais avec une diminution de trois à un million d'euros. Les plus grands ingénieurs de la communication ne pourront empêcher que la chaîne se retrouve gravement handicapée et je crains qu'aujourd'hui nous ne signions la fin de cette belle aventure d'Arte Belgique.

**12.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Suppression des subsides au service de rencontres familiales « Entre-Parentèses » »**

**12.11 Question de M. Charles Gardier à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « L'Entre-Parentèses menacée de disparition »**

**12.12 Question de Mme Muriel Targnion à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Non-attribution des subsides au service de rencontres familiales « Entre-Parentèses » »**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH)**. – Entre-Parentèses est un service de rencontres familiales qui offre une aide spécialisée aux jeunes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement familial. Ce projet pilote a été subventionné pendant six années par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les arrêtés d'exécution prévoyaient que le subventionnement de ce service s'arrêterait le 31 août 2014. Vu les limites budgétaires de notre institution, vous n'avez pu ni agréer ce service, ni poursuivre le versement des subventions facultatives.

Ce service reconnu en région verviétoise rencontre donc de grandes difficultés. Le SAJ, le SPJ et le tribunal de la Jeunesse pourront-ils continuer à mandater ce service, même s'il n'est plus subventionné ? Depuis de 31 août, 35 dossiers sont en souffrance. Je citerai aussi les 90 dossiers qui sont traités aujourd'hui par Entre-Parentèses. Que comptez-vous faire pour éponger ce retard ? Vous signaliez ce matin dans la presse qu'au-delà des questions budgétaires, ce service avait sans doute un peu trop élargi son champ d'action, ce qui n'était pas forcément l'idéal. Je me demande justement si ce n'est pas un signe du succès et de l'efficacité de ce service. Quelle est votre opinion sur ce point ? Est-il encore temps pour ce service d'introduire une demande d'agrément au titre de Service d'aide et d'intervention éducative ou d'espace rencontre ? Quelles solutions pourraient-elles être envisagées avec eux ?

**M. Charles Gardier (MR).** – Entre-Parentèses est un service de médiation pour les parents et les enfants en difficulté. Mme Schyns vient d'expliquer le contexte dans lequel évolue ce service, qui fait l'unanimité. En effet, quiconque s'intéresse de près à cette problématique, sait que tous les services de la jeunesse de l'arrondissement de Verviers font appel à l'aide d'Entre-Parentèses et en disent énormément de bien. Ainsi, le responsable de l'Aide à la jeunesse de l'arrondissement dit que si l'Entre-Parentèses devait fermer, « ce serait une catastrophe ». Que ce soient les SAJ, les SPJ, le tribunal de la Jeunesse ou certains avocats, tous font appel à lui. Cela prouve bien la nécessité de maintenir ce service.

Une chose me paraît importante quand on aborde la question du budget. La subvention accordée à l'association s'élève à 32 800 euros alors que le travail qu'elle mène en aval permet d'éviter le placement d'enfants en institutions, dont le coût est évalué à quelque 45 000 euros par an. Je vous demande donc de vous pencher sérieusement sur cette situation. J'entends bien que le subventionnement de l'association était prévu jusqu'au mois d'août. Je pense néanmoins qu'il faut reconnaître l'excellent travail accompli par ce service et réfléchir à son agrément afin de lui permettre de continuer à travailler avec les acteurs des services de la jeunesse. Il faut aussi revoir la question purement budgétaire. Ne pas subventionner ce service serait selon moi un mauvais calcul.

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Monsieur le ministre, pour rappel, l'Entre-Parentèses gère actuellement nonante dossiers dont trente-cinq sont en attente. Il s'agit d'un besoin important pour la région de Verviers.

Nous savions que ce projet-pilote ne serait plus financé à partir du mois d'août. Néanmoins, le service espérait son renouvellement ou, du moins, qu'il fasse l'objet d'un agrément, voire d'une subvention plus générale.

Tout d'abord, votre décision de ne pas reconduire ce projet-pilote est-elle uniquement motivée par des raisons budgétaires ? Ensuite, avez-vous envisagé d'autres pistes pour et avec ce service ? C'est important pour la région verviétoise. Comme vous le voyez, tous ses députés se sont mobilisés.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Tout d'abord, l'arrêté de subventionnement du service en question est facultatif. Il précisait que le subsidie accordé au CPAS de Verviers visait à développer des missions de rencontres familiales dans le but d'améliorer la qualité des relations parents-enfants. En élargissant au fur et à mesure leurs missions, les services sont sortis du cadre de leur subventionnement.

Mme Huytebroek a arrêté la subvention au

30 août, car elle a estimé que ce projet qui durait depuis six ans, n'était plus expérimental. Ils auraient dû demander un agrément en tant que Service d'aide et d'intervention éducative.

Lorsque je suis arrivé, j'ai constaté qu'aucune demande d'agrément n'avait été introduite ; que nous n'étions plus face à un subsidie innovant et que le projet n'avait pas été évalué. C'est pourquoi je me suis rangé à l'avis de mon prédécesseur. Aussi, j'estime que la vocation des services d'aide à la jeunesse n'est pas de pallier les carences d'autres secteurs. Enfin, le budget du secteur de l'aide à la jeunesse a été préservé, seul le budget de ses missions facultatives a été diminué.

La priorité du secteur de l'aide à la jeunesse est de pallier le manque de place dans les institutions qui accueillent des enfants. Il est nécessaire de trouver des familles d'accueil et de parrainage. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les Maisons de justice intègrent la Communauté française ainsi que les services d'aide aux détenus, les espaces-rencontres et les services d'aide aux justiciables.

Ce sont les raisons pour lesquelles je conseillerais à Entre-Parentèses d'introduire une demande de reconnaissance en tant qu'espace-rencontre au sein de la Communauté française dans la future Direction générale Maisons de justice.

Personne ne remet en cause l'utilité et l'efficacité de ce service mais le secteur de l'aide à la jeunesse ne peut pas soutenir des projets expérimentaux qui dépendent d'autres secteurs, fussent-ils efficaces.

**Mme Marie-Martine Schyns (cdH).** – Monsieur le ministre, j'entends bien qu'une proposition constructive est faite. Je suppose que vous allez prendre contact avec ce service et essayer de trouver avec lui la meilleure issue possible.

La demande d'agrément comme espace-rencontre pourrait être une solution. Ce service est assez orienté vers les parents et le fait d'être reconnu comme SAIE lui permettrait peut-être de se tourner davantage vers l'action éducative pour les enfants. Il devrait maintenant lui-même se repositionner. Ce serait intéressant qu'il y ait un contact avec ce service afin qu'il sache qu'il doit rentrer dans le canevas de l'aide à la jeunesse, si possible, ou alors dans un autre canevas qui lui permette de continuer. Il pourrait alors rentrer des demandes en bonne et due forme.

Je vous remercie de suivre de près ce dossier important pour la région verviétoise.

**M. Charles Gardier (MR).** – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour la prise en compte réelle des qualités développées par ce service. Néanmoins, je vous demande instamment de bien vouloir prendre contact avec l'inspection pédagogique de la Fé-

dération Wallonie-Bruxelles qui, j'en suis certain, vous fera un rapport circonstancié, positif et détaillé sur les spécificités de l'action menée par cette structure.

Il y a lieu de prendre en considération, y compris d'un point de vue économique, le fait qu'elle intervienne en amont d'un problème, à sa racine, ce qui permet d'éviter le placement d'enfants. Il faut faire preuve d'imagination.

Je vous demande d'être attentif à ce qui se passe à Verviers. Ce service a trouvé une bonne manière de fonctionner, c'est un exemple qui devrait être suivi par d'autres communes. Il ne faut certainement pas l'empêcher de continuer à travailler dans ce sens.

**Mme Muriel Targnion (PS).** – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse vraiment intéressante. Elle nous éclaire sur les raisons qui ont poussé à cette non-reconduction. Ces raisons sont logiques et justes.

La balle est donc maintenant dans le camp du service qui doit peut-être, comme l'a dit Mme Schyns, se repositionner. S'il ne le souhaite pas parce qu'effectivement, comme l'a souligné M. Gardier, ce qu'il fait est aussi très utile, il devra trouver les pistes de subvention adéquates, celles que vous évoquez pour les missions que vous avez mentionnées et, pour les autres, différents moyens de subsides.

Nous ne manquerons pas de relayer vos explications auprès de ce service afin qu'il puisse avoir un avenir.

### 12.13 Question de Mme Françoise Bertieaux à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée « Mesures conservatoires prises en vue de l'ajustement budgétaire 2014 »

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Monsieur le ministre, il m'est revenu qu'à titre de mesure conservatoire en vue du conclave budgétaire et, surtout, de l'ajustement 2014, vous aviez demandé à l'administration de geler la liquidation et le versement de toutes les subventions jusqu'à ce que le conclave budgétaire ait pu aboutir.

Il ne vous aura pas échappé que la Fédération Wallonie-Bruxelles fonctionne budgétairement sur deux types d'années différentes : l'année civile pour certains organismes dépendant de subventions, l'année scolaire pour une série d'autres. Le moment de liquidation des subventions pour les uns comme pour les autres n'est évidemment pas neutre !

Avez-vous envoyé une circulaire bloquant la liquidation de toutes les subventions, aussi bien celles concernant l'année civile que celles concer-

nant l'année scolaire, en ce compris les subventions de fonctionnement des écoles ? Hier, en commission de l'Éducation, la ministre Milquet nous a assuré qu'elle ne l'avait pas fait.

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je voudrais d'abord répondre à une question qui ne m'a pas été posée, qui mérite une clarification et qui va tous vous rassurer ! J'ai entendu notre ancien collègue et nouveau ministre fédéral du Budget déclarer qu'il n'avait reçu aucun document sur la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'Europe.

J'ai ici la copie du courriel envoyé hier à 18 h 49, avec l'accusé de réception du Service public fédéral du Budget, nous remerciant d'avoir transmis le tableau. Mme Onkelinx remettra ce tableau à M. Jamar cet après-midi, en séance publique à la Chambre. Nous sommes donc en ordre.

En réponse à la question de Mme Bertieaux, je voudrais préciser qu'il n'y a eu ni note, ni circulaire. J'ai été étonné de votre question et j'ai donc encore vérifié aujourd'hui. Si vous possédez une note ou une circulaire portant ma signature, je vous demande de me la remettre mais moi, je n'ai rien !

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Si j'ai bien compris M. Flahaut et si celui-ci a été complet dans sa réponse, hier, en commission, la ministre de l'Éducation ne nous a pas dit la vérité !

**M. André Flahaut,** ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je voudrais revenir sur une autre question qui a été posée par M. Doulkeridis au ministre-président, dans laquelle il dit ne posséder aucune donnée sur le budget.

Il est exact que lors de la commission du Budget, présidée par Mme De Bue lundi après-midi, je n'ai pas remis les documents mais lorsque je suis rentré à mon cabinet, j'ai fait transmettre au secrétaire de la commission l'ensemble des documents qui avaient été distribués à la presse. Ces documents ont été transmis aux parlementaires. J'ai ici l'accusé de réception des services de l'assemblée. Je regrette donc que M. Doulkeridis affirme ne pas être en possession des documents et des informations pour pouvoir en discuter. Comme il les possède, je suis à sa disposition et à celle du parlement pour en discuter, le moment venu.

Je souhaiterais également recevoir copie des questions d'actualité un peu plus tôt. En effet, j'ai reçu la question de Mme Bertieaux à 11 h 49 et celle de M. Doulkeridis à 13 h 30.

## 13 Faits personnels

**M. le président.** – Monsieur le ministre, vous avez interpellé deux personnes et vous ne m'en

voudrez pas si je leur cède la parole.

Nous avons clôturé l'incident concernant la question de M. Doulkeridis. Une disposition de notre règlement prévoit qu'il est possible après mon arbitrage, sur proposition des services, sur la recevabilité d'une question, de faire appel de cette décision en réunissant avant la séance une conférence des présidents. Les informations que vous venez de donner avaient déjà été communiquées à M. Doulkeridis ; nous lui avons signalé que les documents avaient été transmis aux parlementaires. La question de la recevabilité a été tranchée par l'organe *ad hoc*.

Je voudrais également préciser que les parlementaires peuvent déposer leurs questions d'actualité jusqu'à 11 h 30 et non 11 heures. L'heure à laquelle vous avez reçu la question n'était pas excessivement tardive.

**M. le président.** – La parole est à M. Doulkeridis

**M. Christos Doulkeridis (ECOLO).** – Je suis conscient que la visibilité d'un parlement augmente lorsque le débat se nourrit de vives polémiques ! Je ne suis pas intervenu pour reprocher au ministre du Budget de ne pas répondre à ma question, parce que je suis satisfait de la réponse qui m'a été donnée lors de la conférence des présidents. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi M. Flahaut soulève ce problème.

Pour ce qui est de l'heure à laquelle il reçoit les questions de la part des services, sachez que ma question a été envoyée hier et qu'il n'y a donc pas de raison qu'elle arrive chez le ministre aujourd'hui à 13h 30. Je n'y suis pour rien.

**M. le président.** – La parole est à Mme Bertieaux.

**Mme Françoise Bertieaux (MR).** – Eu égard à la réponse qui m'a été fournie par le ministre du Budget, vous admettez que j'ai eu raison de m'arc-bouter sur ma question.

**M. le président.** – Ce parlement est formidable ! Il y a des questions posées auxquelles on ne répond pas et des questions non posées auxquelles on répond. C'est magnifique, j'ai beaucoup de chance, j'exerce un très beau métier !

#### 14 Remplacement d'un secrétaire du Bureau

**M. le président.** – Par lettre du 15 octobre 2014, le groupe MR m'a informé que Mme Bertieaux remplacerait Mme Galant en qualité de première secrétaire du bureau.

#### 15 Prises en considération de propositions de décret

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, déposée par Mmes Persoons, Maison et M. De Bock (doc. 26 (2014-2015) n°1). Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de l'Éducation.

L'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret visant à modifier la terminologie de l'enseignement supérieur, déposée par Mmes Persoons, Maison et M. De Bock (doc. 27 (2014-2014) n°1). Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias.

Enfin, l'ordre du jour appelle également la prise en considération de la proposition de décret instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif, déposée par Mmes Persoons, Maison et M. De Bock (doc. 28 (2014-2015) n°1). Personne ne demandant la parole, elle est envoyée à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des dépenses électorales.

#### 16 Scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration de la RTBF

**M. le président.** – Le décret du 14 juillet 1997 modifié par le décret du 19 décembre 2002 portant statut de la RTBF a confié à notre parlement l'élection simultanée des 13 membres effectifs et des 13 membres suppléants du Conseil d'administration de cet institut. Leur mandat prend fin au début de chaque législature.

Vous avez reçu sur les bancs un document n°25 ((2014-2015) n°1) contenant la liste des candidats. Ceux-ci remplissent les conditions d'éligibilité visées à l'article 12, § 1er du décret du 14 juillet 1997 modifié par les articles 5 à 8 du décret du 19 décembre 2002.

À l'exception de deux d'entre eux, dont les noms sont portés sous l'appellation « candidatures isolées » dans le bulletin de vote qui vous sera remis, chacun des autres candidats a obtenu l'appui de l'un des groupes politiques. Ces candidats ont été groupés dans la liste A selon un ordre de présentation établi par les groupes politiques reconnus.

En effet, l'article 11, § 1er du décret dispose que, pour cette élection, le parlement applique la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

Les suppléants sont groupés dans un certain ordre sur chaque liste et non pas rattachés, chacun individuellement, à un candidat effectif.

Le nombre de membres suppléants à élire étant égal à celui des effectifs, chaque liste obtiendra donc le même nombre de mandats effectifs et de mandats suppléants.

Enfin, je vous rappelle que tout panachage entre plusieurs listes, en ce compris les candidatures isolées, est interdit à peine de nullité du bulletin.

Nous allons procéder au scrutin.

Conformément à l'article 4, § 5 de notre règlement, les secrétaires rempliront les fonctions de scrutateurs. J'invite donc Mme Bertieaux et Mme Vienne à remplir les fonctions de scrutateurs.

À l'appel de votre nom, vous déposerez le bulletin de vote dans l'urne disposée devant la tribune. Par tirage au sort, M. Jean-Pierre Denis est appelé le premier à remplir son bulletin.

Le scrutin est ouvert.

*– Il est procédé au scrutin.*

Tous les membres présents ayant pris part au vote, le scrutin est clos.

Je demande au collège des scrutateurs de bien vouloir procéder au dépouillement du scrutin.

*– Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

Le résultat du dépouillement sera annoncé à l'issue du débat d'actualité.

## 17 Désignation de deux membres effectifs et suppléants du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme et les discriminations

**M. le président.** – Conformément au décret du 4 décembre 2013 portant assentiment de l'Accord de coopération du 12 juin 2013, visant à créer un Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la Lutte contre le racisme et les discriminations, il appartient au parlement de désigner deux membres effectifs et deux membres suppléants dont chaque fois un homme et une femme.

Le groupe PS m'a communiqué les noms suivants : Mme Khadija Nahime en tant que candidate effective et Mme Michelle Waelput en tant que candidate suppléante.

Le groupe MR m'a communiqué les noms suivants : M. Samy Sidis en tant que candidat effectif et M. Abdoul Diallo en tant que candidat suppléant.

## 18 Débat thématique : « La problématique de l'octroi de numéros Inami aux diplômés en médecine et dentisterie »

### 18.1 Discussion

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la discussion relative au débat sur le thème « la problématique de l'octroi de numéros Inami aux diplômés en médecine et dentisterie ».

Je vous rappelle les temps de parole appliqués à ce débat : 15 minutes par groupe politique, 20 minutes pour la réponse de la ministre et 5 minutes de réplique par groupe. En ce qui concerne Mme Persoons, son temps de parole est de 5 minutes maximum pour la question et 2,5 minutes maximum pour la réplique.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Martin pour le groupe PS.

**M. le président.** – La parole est à M. Martin.

**M. Nicolas Martin (PS).** – Le débat que nous ouvrons aujourd'hui est important à double titre : non seulement il concerne l'avenir de nombreux étudiants mais il touche aussi à un domaine essentiel, à savoir l'accès aux soins de santé.

La décision fondatrice est celle qui fut prise en 1996. Elle visait à instaurer des quotas et à limiter la pratique médicale. Il s'agissait d'une décision fédérale, certes, mais elle a eu un impact sur la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'exercice de ses attributions, notamment en matière d'accès aux études.

Notre Fédération a ensuite pris une série de dispositions, dont un examen d'entrée fixé d'abord en début de première année, puis au second semestre, avant d'être finalement supprimé en 2008. Cette suppression était demandée par les étudiants ; son objectif était de provoquer une réaction des autorités fédérales. Ce test d'entrée était d'ailleurs injuste et inefficace.

En l'absence de réaction des autorités fédérales et compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans ces filières, nous nous retrouvons dans une situation extrêmement complexe, puisque nous devons faire face à un nombre excédentaire de diplômés. Plus kafkaïen encore, l'Inami a octroyé des numéros en anticipant et en entamant la réserve des années ultérieures jusqu'en 2018. Pareille situation est intenable et elle suscite la réaction de nombreux acteurs, parmi lesquels les doyens des facultés de médecine – le doc-

teur Englert a même menacé de ne plus diplômer 50 % des étudiants sur le point d'achever leurs études de médecine. L'on peut comprendre pareille inquiétude, car les chiffres sont alarmants : 7 000 étudiants seront diplômés entre 2014 et 2020, pour 2 830 numéros Inami disponibles sur cette même période.

Les étudiants se mobilisent ; la semaine dernière encore, ils manifestaient devant le siège du MR. Ils réclament la révision des quotas et un recensement des besoins, car les quotas en vigueur ne correspondent plus aux besoins réels de notre Fédération et de notre pays.

La situation est d'autant plus injuste que les étudiants qui ont suivi un cursus complet et se sont donné pleinement dans leurs études n'ont pas la garantie de pouvoir exercer leur métier. Pire encore, nous sommes confrontés à des pénuries, particulièrement en Région wallonne, et les chiffres sont éloquents : en ophtalmologie, les délais d'attente pour un rendez-vous, dans certaines régions et institutions hospitalières, sont supérieurs à six mois ; en médecine d'urgence, il manque plus de sept cents équivalents temps plein, rien qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour garantir un service minimal. Au fil du temps, des statuts et sous-statuts ont été imaginés, qui permettent l'exercice de la médecine d'urgence. Cela engendre de réelles difficultés dans les institutions hospitalières et met en péril la qualité de ces services.

On peut craindre des problèmes dans de nombreuses disciplines, notamment l'oncologie qui aura besoin de nombreuses ressources dans les années à venir.

D'autres aspects complètent ce tableau accablant, comme la privatisation accrue de l'exercice de la médecine et des institutions hospitalières. Dans de nombreuses institutions hospitalières, ce phénomène entraîne une augmentation des délais et une difficulté à répondre aux besoins des patients et de la population. Le phénomène est inégalement réparti sur le territoire et touche particulièrement les zones rurales. Ainsi, comme le Hainaut ne dispose pas d'une faculté de médecine complète, les jeunes poursuivent leurs études à Bruxelles, où ils sont souvent engagés dans les institutions hospitalières. Ce constat est inquiétant. Le risque de voir apparaître une médecine à deux vitesses est bien réel. De plus, c'est le contraire d'une bonne gestion. La pénurie entraîne des surcoûts. Je pense aux des incitants financiers octroyés par les autorités fédérales pour attirer les médecins dans les zones en pénurie. La compétition salariale entre institutions hospitalières coûte également à la collectivité et aux patients. Cette compétition ne profite qu'aux médecins qui voient augmenter leurs revenus.

Nous devons mesurer toute la gravité de la situation. Je rappelle qu'au cours des dernières années nous avons eu recours à de nombreux pra-

ticiens venus d'autres pays, notamment d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord. N'est-il pas éthiquement douteux d'aller piller le capital humain indispensable au développement de ces pays pour compenser le manque d'autorisations de pratiquer en Belgique. Nous avons pourtant de jeunes médecins disponibles pour exercer leur profession en Fédération Wallonie-Belgique et en Belgique !

Monsieur le ministre, sur la base de tous ces éléments, compte tenu des engagements pris notamment par le MR lors de la campagne électorale et des limites des compétences de notre Fédération, comptez-vous organiser prochainement une concertation avec le gouvernement fédéral pour revoir les règles en vigueur ? Le groupe PS défend la révision du système des quotas pour les spécialités en pénurie et pour la médecine générale. Il demande la promesse de l'obtention d'un numéro Inami pour les étudiants en cours de cursus.

Pourquoi ne pas envisager une planification pluriannuelle des besoins ? Le recensement exhaustif revendiqué par les étudiants est une autre piste à creuser. Cela permettrait d'identifier et de planifier les besoins réels de la Fédération Wallonie-Bruxelles en médecins généralistes et en spécialistes.

Le groupe PS est particulièrement préoccupé par ces problèmes. La concertation avec le nouveau gouvernement fédéral est indispensable si l'on veut apporter des réponses aux concitoyens.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Mes chers collègues, comme tout citoyen belge, je me sens directement concerné par le maintien de la qualité des soins dans mon pays. Une personne qui m'est particulièrement chère se bat actuellement contre une maladie auto-immune et je suis chaque jour étonné et respectueux de son courage.

« Qui est en bonne santé est riche sans le savoir », dit le proverbe. Mais un jour ou l'autre, nous aurons tous besoin d'un bon médecin, au bon moment et au bon endroit. La situation n'a fait qu'empirer ces dernières années. Voir ces étudiants en médecine se démener jusque dans la rue pour revendiquer leur droit d'exercer après six ou sept années d'études, cela me choque. De quoi sont-ils coupables ? Comment accepter que ces jeunes soient envoyés au casse-pipe, alors que la pénurie de médecins est avérée dans certaines régions et dans certaines disciplines ? Comment rester insensible à leur légitime combat, alors que des hôpitaux sont obligés de faire appel à des médecins étrangers ?

Le dossier est complexe et concerne différents niveaux de pouvoir, mais il est essentiel pour notre système de santé. C'est au niveau fédéral que se négocient les quotas Inami ou la durée de la formation. C'est là aussi que se prépare le cadastre des professions de santé réclamé par le MR depuis des années.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit tenir compte de cette limitation du nombre de diplômés ayant accès au remboursement des soins de santé pour leurs patients. Les ministres successifs de l'Enseignement supérieur ont à maintes reprises modifié la législation en matière d'accès aux études de médecine et de médecine dentaire. En 1997, un filtre au terme du premier cycle de trois ans est instauré. Il est supprimé en 2003. Une épreuve d'orientation en fin de première année est décidée en 2005. Un moratoire est instauré en 2008. En 2012, un nouveau décret réorganise les études du secteur de la santé. Un pas en avant, deux pas en arrière! Les décisions valent depuis 17 ans et les étudiants ne savent plus sur quel pied danser. Aujourd'hui, c'est « allô, les urgences! ». Le surplus de médecins par rapport au nombre de numéros Inami est connu de longue date.

Et qu'avez-vous fait? Vous avez bricolé des pansements! Année après année, les facultés de médecine puisent dans la réserve de numéros Inami des années suivantes pour permettre aux étudiants de poursuivre leur cursus. En médecine, ce système de lissage est prévu jusqu'en 2018. Mais sans doute n'y aura-t-il plus de numéros disponibles pour tous les diplômés, d'autant que cette année là une double cohorte sortira des études. Or l'attractivité de la filière médecine ne se dément pas. Les chiffres sont impressionnants : on dénombre 2 500 inscrits en 2009, 3 300 en 2010, près de 4 000 en 2012. En cinq ans, le nombre d'inscrits a doublé en médecine et quadruplé en dentisterie.

On peut dès lors comprendre le cri d'alarme lancé il y a quelques années déjà par les doyens des facultés de médecine. La surpopulation dans les auditoriums menace la qualité de l'enseignement. Nos facultés prêtes à accueillir environ 1500 jeunes ne sont pas capables d'en former le double ou le triple. Les locaux et les auditoriums peuvent, bien sûr, être dédoublés mais pas les lieux de stage. Et le financement ne suit pas!

Les quotas fédéraux, même progressivement élargis, sont encore insuffisants pour absorber les étudiants excédentaires francophones. Ils sont une centaine par an depuis 2010.

Chers collègues, la situation pourrait depuis des années et exploser aujourd'hui. Au lieu de se renvoyer la balle, le gouvernement fédéral et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourraient trouver des solutions ensemble pour aider les jeunes à obtenir cet indispensable numéro Inami.

Dans ce débat, le MR se veut constructif et entend bien apporter sa force de contribution, comme vous le démontrera maintenant mon collègue Jacques Brotchi, un grand professionnel de la médecine.

**M. le président.** – La parole est à M. Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Quel plaisir, mon-

sieur le ministre, de débattre avec vous aujourd'hui! Je ne siège hélas plus à la commission de l'Enseignement supérieur. Il est impossible d'être partout à la fois, en particulier dans le domaine de la médecine où il vaut mieux être spécialisé!

Nous ne disposons pas d'un cadastre précis à l'heure actuelle. Nous ne connaissons pas le nombre de médecins en activité. Au Sénat, voici plusieurs années que je demande à la ministre de la Santé l'établissement d'un cadastre de l'activité des médecins et de leur répartition géographique.

Je vous donne mon exemple. En 1973, je suis devenu neurochirurgien et j'ai obtenu un numéro Inami. Lorsque j'ai quitté mon poste de chef de service à l'hôpital Erasme, je suis devenu consultant. Je suis passé d'un emploi à temps plein à une occupation de quatre demi-jours par semaine. J'ai gardé le même numéro Inami. Je n'opère plus depuis près de deux ans. J'ai toujours le même numéro Inami. L'an prochain, je ne ferai plus de consultations médicales. J'ai décidé de m'investir encore plus en politique. Je garderai toujours le même numéro Inami. Je me retrouve dans la situation des étudiants qui terminent leurs études et qui ont un numéro 000. Je souhaite encore pouvoir rédiger des ordonnances, mais il est absurde que je garde le même numéro.

Le cadastre de l'activité est une nécessité impérieuse. J'imagine que vous aurez davantage de facilités avec la nouvelle ministre Maggie De Block. Vous la convaincrez rapidement de la nécessité de ce cadastre qui figure dans l'accord de gouvernement fédéral, ce dont je me réjouis.

Voyons maintenant le test que vous avez instauré.

En septembre 2014, seuls 7 % des étudiants ayant présenté la deuxième session du test d'orientation en médecine l'ont réussi, comme l'indique l'Ares. En juillet, le taux de réussite de la première épreuve avait atteint 13 %. La note moyenne globale obtenue en septembre est de 5,8 sur 20! C'est préoccupant! Par ailleurs, seuls 4 % des étudiants ont réussi leur examen de physique. Si vous ne connaissez pas la physique, vous ne pouvez pas comprendre comment fonctionne le cœur, le système cardio-vasculaire, le cerveau, comment se fait la transmission de l'influx nerveux, etc. Sur les 3 402 étudiants, seuls 73 ont décidé de se réorienter. Je me pose donc beaucoup de questions!

Je crois que les résultats de ces tests indiquent que la majorité des étudiants qui entrent en première année de médecine n'ont pas les pré-requis suffisants pour entreprendre de telles études, comme le démontre votre test. Par conséquent, je reviens avec la proposition que Mme Bertieaux et moi-même vous avions déjà faite. Nous regrettons que vous ne l'ayez pas suivie, tout comme vous n'avez pas suivi les recteurs. Cette proposition concernait l'organisation d'une année

de sciences de la santé qui aurait pu servir de remise à niveau de tous les étudiants. Elle aurait permis une véritable réussite de la première année de médecine et aurait été considérée comme premier baccalauréat pour la dentisterie, la pharmacie et la kinésithérapie. Pour nous, libéraux, nous voulons encourager la réussite de tous et assurer une médecine de qualité.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants est tellement impressionnant que nous avons du mal à les encadrer et à les former. La médecine s'apprend au lit du malade ! Pour illustrer ce propos, je rappellerai une histoire que les plus anciens ainsi que le ministre ont déjà entendue.

De mon temps, lorsque je donnais cours, une dizaine d'étudiants m'accompagnaient dans la chambre du patient. Avec son accord, je faisais semblant de l'interroger pour la première fois. Bref, je procédais à une anamnèse pour que les étudiants apprennent à interroger un malade. En tant que neurochirurgien, je prenais les réflexes ; je donnais ensuite le marteau au premier étudiant et lui indiquais comment procéder, etc. Les dix étudiants défilaient ainsi au lit du malade. Aujourd'hui, ils ne sont plus dix, mais au moins quarante, dont la moitié reste dans le couloir !

Cependant, pour être un bon médecin généraliste, il ne faut pas seulement mesurer les réflexes, il faut également ausculter, faire un examen complet et, chez un homme, il faut procéder à l'examen de la prostate ! Avez-vous seulement pensé une seule fois, monsieur le ministre, que vous pourriez être à la place du malade avec quarante étudiants attendant leur tour pour examiner votre prostate ? (*Rires*)

Il est indispensable de revoir l'encadrement, les services et les maîtres de stage. Les médecins généralistes et les spécialistes en formation doivent bénéficier d'un statut adapté. Il faut revoir, en accord avec le gouvernement fédéral, la réglementation relative aux stages.

Monsieur le ministre, avez-vous estimé le coût de l'organisation du test d'orientation ? Je rappelle que seuls septante-trois étudiants sur plus de trois mille se sont réorientés. Avez-vous une idée de ce que cela a coûté ?

Par ailleurs, étant donné les garanties offertes par le gouvernement fédéral, envisagez-vous de reconsidérer votre décret en instaurant un test contraignant et une année de sciences de la santé qui permettrait aux étudiants d'acquérir les bonnes bases pour réussir ce cursus très difficile ?

Plus généralement, quelles pistes concrètes envisagez-vous d'explorer lors de la concertation avec le gouvernement fédéral, dès que vous rencontrerez le ministre de la Santé, Mme Maggie De Block ?

**M. le président.** – La parole est à Mme Moin-

net.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** – Plus de quatorze mille jeunes ont signé une pétition afin d'obtenir un numéro Inami au terme de leur cursus en médecine et en dentisterie.

Cette situation, longtemps inquiétante, est désormais plus que préoccupante. Mettons-nous un instant à la place de ces jeunes étudiants. Alors qu'il leur est demandé un investissement humain et financier important durant leurs années d'études, ils ne peuvent exercer une fois diplômés. En effet, à la fin de l'année académique 2014-2015, 50 % des diplômés en médecine et 60 % des diplômés en dentisterie n'auront pas accès à un numéro Inami et donc à leur profession. À l'avenir, la situation pourrait être encore plus préoccupante.

Paradoxalement, nous constatons une pénurie de médecins sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans de nombreuses localités, surtout en milieu rural. Nous connaissons pourtant l'importance d'une médecine de proximité et de première ligne. Cette pénurie risque par ailleurs d'augmenter encore, vu la moyenne d'âge élevée des praticiens encore actifs.

Les étudiants en médecine et en dentisterie ne sont pas les seuls à mener ce combat. Le 4 octobre dernier, les doyens des facultés de médecine et de sciences dentaires de l'ULg, de l'ULB et de l'UCL ont adressé une lettre aux responsables politiques. Le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine, le Conseil de la Jeunesse et l'Union des étudiants de la Communauté française ont eux aussi lancé un cri d'alarme.

En mars dernier, une manifestation attirant plus de deux mille étudiants avait permis une rencontre entre leurs représentants et la ministre fédérale en affaires courantes de la Santé. À l'issue de cette rencontre, Mme Onkelinx s'était engagée à faire le maximum. Mercredi dernier, 5 300 étudiants, membres du personnel académique, doyens et parents se sont rassemblés pour revendiquer l'augmentation des quotas Inami pour les années 2020 à 2024.

Les étudiants en médecine et en dentisterie sont inquiets.

Cette inquiétude, je la partage, tout comme les membres de mon groupe politique et nombre de députés de cette assemblée. L'accord de gouvernement fédéral n'envisage aucune solution à court terme en matière de délivrance des numéros Inami. À moyen terme, un cadastre sur les spécialités en pénurie devra être réalisé pour que la Commission de planification puisse adapter ses prévisions en fonction des besoins réels et des spécialités en pénurie.

L'urgence est réelle. Nous attendons du nouveau gouvernement fédéral des engagements forts et une concertation avec les communautés débou-

chant sur des solutions permettant de préserver nos soins de santé et de rassurer les étudiants.

Ces revendications touchent certes à des compétences fédérales mais la déclaration de politique communautaire prévoit que le gouvernement s'engage à « se concerter, dès le début de la législation, avec les autorités fédérales, les doyens des facultés de médecine et l'Académie royale de médecine belge afin qu'ils puissent anticiper les conséquences de la diplomation d'une double cohorte de médecins en 2018. »

Monsieur le ministre, en avril dernier vous indiquiez à M. du Bus qui vous interrogeait à ce propos que le projet d'arrêté de la ministre visant à l'extension du nombre de numéros Inami n'avait pu aboutir à cause de l'enclenchement, par la Flandre, d'une procédure dite de sonnette d'alarme. Vous espériez que Mme Onkelinx trouverait une solution avant la fin de la législature 2009-2014.

En ce qui vous concerne, vous vous étiez engagé à accorder la priorité absolue à ce dossier. Malgré le changement de portefeuille ministériel au niveau fédéral, nous attendons que cet engagement soit respecté.

La mise en place de filtres de sélection en cours de cursus visant à s'adapter aux quotas des numéros Inami relève de la compétence des communautés. Sous la précédente législature, un test d'orientation obligatoire et non contraignant a été instauré à l'entrée de ces études. Le cdH soutient ce test qui, sans barrer la route aux étudiants, leur permet de s'inscrire en connaissance de cause après avoir mesuré les exigences élevées de cette formation.

Des possibilités de remédiation, d'étalement ou de réorientation ont également été mises en place à l'issue de la session de janvier de la première année. À un moment donné, il faudra évaluer l'impact de ces mesures sur l'afflux d'étudiants en première année de médecine. Cette évaluation est-elle prévue en cours de législature ?

Je soutiens le Conseil de la jeunesse, le Cium et l'Unécof lorsqu'ils réclament l'établissement d'un front commun francophone pour la défense des étudiants et des soins de santé. Une nouvelle rencontre est prévue dans un mois entre les étudiants et le Mouvement réformateur, unique parti francophone de la nouvelle coalition fédérale. Ils espèrent aussi rencontrer la nouvelle ministre de la Santé.

Monsieur le ministre, qu'en est-il d'une concertation avec Mme De Block ? Une rencontre est-elle prévue avec l'ensemble des acteurs du secteur de la santé ? Quelles sont vos pistes d'actions ? Je vous remercie de l'attention que vous portez à ce dossier, sachant que le secteur universitaire de la santé attend des réponses claires à une situation qui n'a que trop duré.

**M. le président.** – La parole est à M. Henry.

**M. Philippe Henry (ECOLO).** – J'ai du mal à comprendre pourquoi le dossier stagne car il entraîne ici un certain consensus. Bien sûr, les positions divergent sur certains points, et c'est ce qui mène à des blocages absurdes entre l'État fédéral et la Fédération Wallonie Bruxelles. Cela fait des années que le dossier fait l'objet de débats. Je ne comprends pas qu'on ne puisse au moins avancer sur l'établissement du cadastre, cela serait déjà une piste de solution.

Les choses sont sans doute plus compliquées à l'État fédéral. Tout le monde s'accorde à dire que le cadastre pose problème, ainsi que l'utilisation des numéros Inami – M. Brotchi en a fait une démonstration éloquent. L'absence de vision claire de l'évolution du nombre de médecins praticiens et donc de l'utilisation réelle du numéro en cours de carrière est tout à fait regrettable.

Un état des lieux permettrait de fixer un quota global, puis filière par filière. Lorsque nous avons besoin d'un médecin ou de spécialistes dans certaines régions, ils sont peu disponibles. Il faut parfois attendre longtemps avant d'obtenir un rendez-vous et c'est un vrai problème. Cela heurte évidemment le sens commun d'entendre dire que les médecins sont en surnombre.

Je ne comprends pas que le dossier du cadastre n'ait pas du tout évolué ces dernières années. Mme Onkelinx déploie parfois une énergie débordante et j'aurais espéré qu'elle la mette au service de ce dossier. Mais cela a peut-être été le cas ? Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ?

Quoi qu'il en soit, à l'entame de la législation, il faut reprendre le dossier dans l'état et voir comment l'aborder avec l'État fédéral. Au vu des chiffres annoncés, la situation devient explosive. De nombreux diplômés seront concernés lors de la prochaine promotion, à raison de 50 pour cent des jeunes médecins et 60 pour cent des jeunes dentistes si les quotas ne changent pas, ce dont il ne semble pas être question.

Où en est le dossier ? Y a-t-il un espoir de le voir avancer du côté de l'État fédéral ? Comment comptez-vous relancer les discussions ?

Quelles pistes envisagez-vous ? Attendez-vous qu'il soit débattu d'abord au niveau fédéral ou prendrez-vous des initiatives ? Quel type de dialogue comptez-vous engager avec les institutions ? Comment allez-vous aborder la question avec les étudiants qui devraient être fixés sur leur sort le plus vite possible ?

Je ne pense pas être devin en affirmant que ce n'est pas la dernière fois que nous débattons du sujet, dans cette assemblée et d'autres. La situation est grave et il faut nous en occuper.

**M. le président.** – La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (FDF).** – Ce débat revient sans cesse. J'ignore comment le problème va être résolu mais nous devons agir rapidement et prendre nos responsabilités politiques. La carte blanche des doyens des facultés de médecine et de sciences dentaires de l'ULg, de l'ULB et l'UCL, publiée le 4 octobre dans la presse, est un vrai cri d'alarme et de révolte contre une mauvaise gestion politique.

C'est compréhensible, le système est aberrant. La loi fédérale cadennasse l'accès à la profession alors qu'il y a pénurie de médecins généralistes dans certaines parties de pays et de spécialistes dans les hôpitaux, particulièrement dans les institutions publiques. Cette pénurie était annoncée dès la fixation des quotas. Durant la première législature où je siégeais, en 1995-1999, un professeur de l'ULg nous avait déjà averti. Nos universités forment pendant plus de sept ans des centaines de jeunes médecins qui travaillent d'arrache-pied pour réussir mais on ne leur donne pas accès à la profession pour laquelle ils ont tous les titres requis. C'est un vrai gâchis social!

Ma première question d'actualité à ce sujet était adressée au ministre Ancion en décembre 1996. Après près de vingt ans, le système reflète de plus en plus le chaos kafkaïen des institutions. Les doyens des facultés dénoncent les dérives de ce *numerus clausus*. L'État fédéral a fixé des quotas aux effets pervers et négocie peu avec les Communautés.

La Communauté française a aussi la responsabilité d'avoir mis en œuvre des systèmes d'examen variant selon les gouvernements, allant de classements en fin de premier cycle puis en fin de deuxième cycle jusqu'à la suppression de tous les filtres en 2008. Il y avait alors un grand espoir, on pensait que le gouvernement fédéral suivrait. Mme Onkelinx, alors ministre des Affaires sociales, avait annoncé l'augmentation des quotas de spécialistes, mais cette annonce est restée lettre morte.

Le nouveau gouvernement fédéral, bien qu'installé dans un certain chaos, précisait dans son accord qu'il évaluerait les critères du maintien de l'agrément en médecine générale et l'adapterait le cas échéant. Je pense que nous sommes repartis pour vivre des situations chaotiques durant quelques mois, voire quelques années.

Dans leur carte blanche, les doyens, ne voulant plus « vivre à crédit », lancent un ultimatum pour sauver ces formations médicales essentielles. C'est en effet le malade qui est directement touché par les conséquences de l'instauration des quotas en médecine hospitalière.

Gouverner, c'est prévoir. On ne peut pas dire que dans ce dossier le gouvernement ait montré l'exemple. Il faut pouvoir dire rapidement aux étudiants, aux professeurs et aux directions des uni-

versités ce qui sera fait et comment. Que va faire la Fédération? Quel dialogue va-t-elle engager avec les autres niveaux de pouvoir? Avez-vous déjà eu des contacts avec votre homologue de la Communauté flamande et avec la nouvelle ministre fédérale? Quelle position allez-vous défendre lors de vos rencontres? Pouvez-vous également nous communiquer le nombre d'inscrits en première année de médecine et de dentisterie?

Le FDF est contre le principe des quotas d'accès à la profession, surtout quand ils sont aussi stricts. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls. Je rappelle en effet qu'en 2000, le parlement de la Communauté française a adopté à l'unanimité une résolution recommandant l'abrogation complète du système de *numerus clausus*. Nous pourrions défendre à nouveau cette position. Je voudrais surtout entendre le gouvernement sur les démarches qui ont été entreprises ou le seront pour trouver une solution. Il est essentiel que le gouvernement réponde à cette carte blanche, non seulement pour les candidats médecins, mais aussi pour tous les malades.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Ce début d'année académique a été marqué par la publication de la carte blanche des doyens des facultés de médecine et les différentes manifestations étudiantes. Loin de m'en féliciter, je suis tout de même heureux de constater que l'ensemble des acteurs ait pu s'exprimer sur ce sujet qui touche à la qualité de la formation de l'enseignement supérieur ainsi que l'accès à la profession.

La situation des étudiants de médecine n'est pas une découverte. Certains parmi vous ont rappelé l'historique de la mesure fédérale et des mécanismes mis en place par notre Fédération. Le problème du contingentement Inami ne peut se poser que dans un État fédéral structuré comme le nôtre. Les conditions d'accès à la profession doivent faire l'objet d'un accord entre les communautés compétentes et responsables de l'enseignement. Nous avons pour notre part fait le choix de l'accessibilité. Ce choix a été conforté tout au long de la précédente législature et confirmé dans la déclaration de politique communautaire. Notre parlement a pris ou soutenu différentes initiatives pour demander la fin du contingentement. Je pense aux résolutions qui ont été adoptées mais aussi aux nombreux contacts pris entre mes services et ceux de la ministre fédérale de la Santé.

Lorsqu'elle était ministre de la Santé, Mme Onkelinx a été particulièrement à l'écoute de nos besoins. Elle a également su se montrer persuasive puisque le gouvernement fédéral a fait passer le nombre de numéro Inami disponibles sur base annuelle de 700 à 1 230 pour l'ensemble du pays. De plus, un lissage a pu être mis en place afin de ne pas pénaliser les étudiants qui sortaient d'une

promotion plus nombreuse que celle des années précédentes. Enfin, à la suite de l'élaboration du cadastre de la profession, il a été proposé que les filières de spécialisation en pénurie, ainsi que la médecine générale, soient extraites du contingentement. Cette dernière proposition n'a malheureusement pas été adoptée en raison d'un recours déposé par la Communauté flamande.

Par ces mesures, la ministre de la Santé manifestait son intention de répondre à l'attente des étudiants en médecine. Si nous voulons préserver et renforcer la qualité des soins de santé et en garantir l'accès, nous devons répondre aux besoins de la population.

Le nouveau gouvernement fédéral vient d'être installé. J'ai parcouru les passages de la déclaration de politique gouvernementale consacrés aux soins de santé, à leur organisation et à leur planification. Pour le nouvel exécutif, « l'offre de soins doit faire l'objet d'une évaluation permanente en fonction de critères scientifiquement étayés relatifs à la nécessité, l'efficacité et le rapport coût/bénéfice ». De même, il entend, grâce au cadastre mis en place, « mieux faire concorder l'afflux dans les professions de soins de santé aux besoins du patient, par le biais d'accords clairs concernant le contingentement – après concertation avec les instances compétentes des communautés ».

Je relèverai deux éléments. Premièrement, la concertation et la coopération avec les entités fédérées sont effectivement souhaitables. Il n'est pas correct de renvoyer nos étudiants à la structure fédérale de notre pays pour se rejeter les responsabilités. Des outils ont été créés par le gouvernement précédent ; il est heureux qu'ils soient exploités en vue de répondre aux besoins identifiés et exprimés par le secteur. Deuxièmement, bien que l'accord énonce la double cohorte de 2018 comme une occasion de remédier à la pénurie dans certaines filières médicales, il n'explique ni comment y répondre structurellement, ni comment régler l'avenir des quotas. Le silence sur l'existence même du contingentement est une épine délicate de cet accord gouvernemental.

Dans ce texte le gouvernement reconnaît lui-même l'existence de la pénurie. Il y évoque également la nécessité de promouvoir certaines spécialisations pour les rendre plus attractives. Mais dans cet élan quelque peu schizophrénique, il ne remet nullement en question le système de sélection par contingentement. Comme vous tous, je le regrette car nous avons tous les outils pour avancer vers une planification plus intelligente et soucieuse de la qualité des soins prodigués au patient. C'est avec beaucoup d'espoir et beaucoup d'attention que j'entends participer aux concertations annoncées. Comme chacun des intervenants a pu le constater, toute discussion relative à l'avenir des étudiants en médecine nous amène à évoquer lon-

guement le pouvoir fédéral. Nous sommes tous conscients que c'est là que se trouve la clé.

Mais venons-en aux actions concrètes qui devront être mises en œuvre dans notre Fédération. Dès la formation de notre gouvernement, nous avons été sensibles à la question. Ainsi, nous avons exprimé dans la déclaration de politique communautaire notre volonté de concertation avec les autorités fédérales d'une part, et avec les doyens de facultés de médecine et les étudiants d'autre part. Cette concertation sera l'occasion de rappeler notre attachement au maintien de la qualité des études et de l'accueil des étudiants souhaitant devenir médecins.

De plus, attentif à l'orientation de nos étudiants, notre gouvernement m'a chargé d'évaluer le système appliqué aux études dans le domaine de la santé, mis en œuvre à la suite du décret de mars 2012. Mon attention a toujours été portée sur la qualité de la formation proposée aux étudiants ainsi que sur les mécanismes d'aide à la réussite. Il nous faudra évaluer, avec les acteurs que je viens d'identifier, l'impact qu'ont pu avoir les tests d'orientation, les activités de remédiation, les propositions d'allègement de programme ou de réorientation. Les premières indications sont clairement positives. Je vais rencontrer très prochainement les doyens des facultés de médecine. Il me paraît extrêmement important de disposer de l'ensemble des données objectives nécessaires à l'évaluation.

Pour terminer, je veux souligner un point particulier. Nous sommes compétents pour l'enseignement supérieur. Nous formons des jeunes désireux de devenir médecins. Nous sommes attentifs à la qualité de leur formation, nous voulons leur offrir les meilleures conditions d'études, d'épanouissement et de réussite. Nous ne sommes par contre pas compétents pour l'accès à la profession. Certains peuvent le regretter mais il ne doit échapper à personne que nous vivons dans l'Union européenne. Ma réponse doit être replacée dans le contexte européen, celui-là même qui promeut la mobilité de chacun et l'ouverture des marchés ; celui qui permet un afflux d'étudiants non résidents qui à bien des égards fait peser une menace sur notre santé publique ; celui enfin qui fait qu'un médecin étranger pourrait disposer aisément d'un numéro Inami pris hors des quotas, le contingentement ne touchant que les étudiants résidant en Belgique. Il est à mon sens plus que temps d'élaborer ce système de planification. Grâce à l'action de la ministre Onkelinx, nous disposerons des outils de cadastre au sein du SPF Santé.

Je souhaite une collaboration avec le nouveau pouvoir fédéral afin d'objectiver ensemble la situation, dans l'intérêt des étudiants et de la population qui doit pouvoir bénéficier de soins de santé. Il faut que l'ensemble des acteurs politiques déclarent qu'il n'est pas acceptable d'importer des

médecins et d'empêcher en même temps ceux qui étudient chez nous de pratiquer leur profession.

**M. le président.** – La parole est à M. Martin.

**M. Nicolas Martin (PS).** – Je remercie le ministre pour la clarté de son message. La position qu'il a énoncée au nom du gouvernement était sans ambiguïté.

Je salue sa prise de responsabilité dans les compétences qui relèvent exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'attends beaucoup de la concertation annoncée et des initiatives qu'il compte prendre auprès des autorités fédérales. Comme lui, je critique la dérégulation appliquée aujourd'hui par l'Union européenne. Le ministre a mis l'accent sur certains paradoxes dans les engagements du parti francophone qui siège aujourd'hui au fédéral. J'espère que ce parti respectera ses promesses aux étudiants et que les questions institutionnelles s'effaceront devant les besoins des citoyens.

**M. le président.** – La parole est à M. Brotchi.

**M. Jacques Brotchi (MR).** – Le ministre fait preuve de beaucoup de bonne volonté comme toujours. J'aimerais que ses propos se traduisent dans les faits. Je partage l'inquiétude des quelque 200 étudiants qui ignorent s'ils obtiendront un numéro Inami en juin 2015. Cette situation résulte d'un manque de prévision et de concertation avec le gouvernement fédéral. Pendant plus de cinq ans, j'ai demandé un cadastre de la profession. Je ne sais pas pourquoi Mme Onkelinx ne me l'a pas fourni. Je parle d'un cadastre de l'activité médicale et non du nombre de médecins. Si l'on se penche sur le nombre de médecins, il est très probable qu'il y en ait trop dans notre pays. Par contre, si nous tenons compte de la féminisation de la profession, de plus en plus de jeunes femmes accèdent aux études de médecine. Nous comptons plus de filles que de garçons dans nos auditoires. Elles réussissent d'ailleurs brillamment. Certaines désirent fonder une famille, avoir des enfants, travailler à temps partiel. Certains médecins, hommes ou femmes, ne travaillent pas à temps plein. Bien sûr, il y a des hommes qui travaillent à temps partiel... (*Brouhaha*)

Ce n'est pas parce qu'hier, votre parti a empêché le premier ministre de s'exprimer que vous devez vous comporter aujourd'hui de la même façon avec moi! (*Applaudissements sur les bancs du MR*)

Aujourd'hui, certains hommes souhaitent s'investir davantage dans l'éducation de leurs enfants et ne travaillent pas à temps plein. Il faut donc impérativement un cadastre de l'activité, mais également une projection géographique car la situation n'est pas la même dans toutes les provinces de Wallonie ou dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Tant que nous ne disposerons pas de cet indispensable cadastre, il

sera bien difficile d'argumenter et de convaincre de l'impérieuse nécessité d'augmenter le nombre de numéros Inami. J'en suis conscient, le MR en est conscient, mais pour convaincre, il nous faut des chiffres.

Le ministre a rappelé que nous sommes partis de 700 numéros Inami en 1997 pour arriver à 1 230 en 2017 ; avec la double cohorte, il sera de 2 460 en 2018, pour retomber à 1 230 en 2019. Durant ces dernières années, avec le lissage, nous avons mangé notre trésor, nous avons puisé dans nos réserves. C'est pourquoi nos étudiants sont actuellement très inquiets sur leur avenir. Il faut trouver une solution non seulement pour ceux qui vont sortir en juin 2015, mais également pour ceux qui sortiront en 2016, 2017 et les années suivantes. Il nous faut absolument des mesures avec une projection sur le futur.

Pour ce qui est de l'organisation, le nombre de médecins acceptés par service de stage pose problème. Le contingent est fixé, réglementé. À l'époque où je dirigeais le service de neurochirurgie de l'hôpital Erasme, j'avais droit à six candidats résidents en cours de formation en neurochirurgie, mais sur les six années. En conséquence, si je prenais six candidats la même année, je ne pouvais plus en prendre pendant cinq ans. Ces candidats avaient un plan de stage enregistré au département de la Santé publique. Tous les services ont un quota et il n'y a donc pas de place pour tous les étudiants. Il faut donc également revoir cette question avec les universités, avec les facultés. C'est un travail énorme.

Monsieur le ministre, je regrette de n'avoir pas reçu de réponse à ma question sur le coût de l'organisation du test d'orientation.

**M. le président.** – La parole est à Mme Moinnet.

**Mme Isabelle Moinnet (cdH).** - Monsieur le ministre, vos propos sont encourageants et laissent entrevoir une lueur d'espoir. La concertation entre les différents niveaux de pouvoir me paraît essentielle pour résoudre durablement cette crise. Je me réjouis d'apprendre que vous avez déjà interpellé la ministre De Block et que vous rencontrerez prochainement les doyens des facultés de médecine. Je ne manquerai pas de vous interpeller à propos du résultat de ces deux rencontres.

**M. le président.** – La parole est à M. Henry.

**M. Philippe Henry (ECOLO).** – Je remercie le ministre pour sa réponse et partage une bonne partie des objectifs énoncés. Ce n'est évidemment que le premier débat que nous avons sous cette législature sur la gravité et la complexité de ce dossier.

Je suis très inquiet par rapport aux décisions qui ont été prises au niveau fédéral. La conjoncture politique ne facilitera certainement pas les choses. J'espère que les contacts qui auront lieu

prochainement entre les deux gouvernements permettront d'avancer dans ce dossier. Je souhaite que vous nous teniez informés des résultats de ces contacts lors d'une prochaine discussion. Les étudiants concernés sont dans l'expectative et sont préoccupés par le délai assez court de moins d'une année académique qui a été fixé.

Au-delà de la divergence qui existe entre les deux niveaux de pouvoir, il ne faut pas oublier tout le travail qui doit être réalisé au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec les institutions, pour gérer cette situation de détresse dans laquelle se trouvent certains étudiants, vu la durée des études, leur investissement et leur choix de vie. Un accompagnement est nécessaire.

La première discussion que vous aurez avec les doyens nous permettra de faire le point. Nous reviendrons sans aucun doute très prochainement sur ce dossier.

**M. le président.** – La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (FDF).** – Je remercie le ministre pour ses premières réponses dans ce dossier complexe. Je me réjouis des rencontres organisées avec la ministre fédérale, Maggy De Block, et les doyens.

Dans la recherche d'une solution, nous ne pouvons perdre de vue la situation inadmissible dans laquelle se trouvent les étudiants qui vont bientôt obtenir leur diplôme. Nos universités ont réussi à former de jeunes médecins brillants; les familles ont beaucoup investi dans ces formations et il est inconcevable de les laisser aller au bout de leurs études sans leur permettre d'exercer un métier essentiel pour la société. Ces préoccupations doivent guider notre ligne politique.

Il faut que les responsables politiques mènent ce dossier jusqu'au bout. En tant que parlementaires, nous avons aussi notre responsabilité. Nous avons voté deux résolutions qui demandaient l'abrogation du *numerus clausus*. Nous sommes au début d'une nouvelle législature. Il serait positif que tous les groupes politiques collaborent à la rédaction d'une nouvelle résolution.

Je transmettrai un texte basé notamment sur la résolution votée en 2000 au parlement car un décret me semble indispensable, surtout à cause de la double cohorte. Il y va de la responsabilité des parlements et des gouvernements. Il y va de la responsabilité des groupes qui, à l'exception d'Ecolo, du PTP-GO et du PP, se retrouvent dans un gouvernement.

La fixation de ce quota a été pour le pouvoir fédéral ce qu'a été le décret « inscriptions » pour la Communauté française : une tentative de fermeture et de changement qui n'a rien réglé. Nous devons en sortir. Nous serons présents pour vous soutenir si cela va dans la bonne direction.

**M. le président.** – La discussion est close.

## 19 Résultats du scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration de la RTBF

**M. le président.** – Je vous présente le résultat du scrutin : 85 bulletins ont été déposés et 85 votes sont valables.

La liste A obtient 73 suffrages et 13 sièges; la liste B obtient 6 suffrages et la liste C obtient également 6 suffrages.

En conséquence, sont proclamés élus membres du conseil d'administration de la RTBF en qualité de membres effectifs et dans l'ordre suivant : M. Gilles Doutrelepont, Mmes Line Gerbovits, Julie Leprince, Sylviane Portugaels, MM. Philippe Reynaert et Philippe Van Muylder; en qualité de membres suppléants et dans l'ordre suivant : Mme Julie Ludmer, M. Jean-Louis Colinet, Mmes Sandrine Tytgat, Elisa Vainsel, MM. Baptiste Meur et Dimitri Kennes.

Sont également proclamés élus membres du conseil d'administration de la RTBF en qualité de membres effectifs et dans l'ordre suivant : M. Daniel Soudant, Mmes Clarisse Albert, Laurence Glautier, Anne Junion et M. Jean-Philippe Rousseau; en qualité de membres suppléants et dans l'ordre suivant : M. Frédéric Maghe, Mme Johanne Moyart, MM. Vincent Jammaers, Bernard Garcez et Mme Diana Nikolic.

Enfin, sont proclamés élus membres du conseil d'administration de la RTBF en qualité de membres effectifs et dans l'ordre suivant : MM. Jean-François Raskin et Jean Hilgers; en qualité de membres suppléants et dans l'ordre suivant : M. Eric Poncin et Mme Isabelle Karl.

Il sera donné connaissance des résultats de cette élection au président et aux membres du gouvernement de la Communauté française.

La parole est à M. Doulkeridis.

**M. Christos Doulkeridis (ECOLO).** – Nous constatons que l'un des groupes politiques de cette assemblée ne sera pas représenté au conseil d'administration de la RTBF.

Conformément à l'esprit du Pacte culturel, mon groupe, se référant à la jurisprudence déjà appliquée dans le passé, demandera à la Conférence des présidents de pouvoir désigner un observateur au conseil d'administration de la RTBF. Cette demande répond par ailleurs à un courrier que le ministre de l'Audiovisuel m'a adressé le 4 septembre dernier.

**M. le président.** – Je crois savoir qu'une rencontre avait été organisée entre vous afin qu'une demande officielle parvienne à la Conférence des

présidents où les choses pourront être décidées de façon plus formelle.

La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (FDF).** – Nous suivrons la procédure négociée et demanderons dans une lettre l'application de l'esprit du Pacte culturel ainsi que la nomination d'un observateur pour le FDF au conseil d'administration de la RTBF. Devons-nous aussi adresser un courrier à la Conférence des présidents ?

**M. le président.** – Il serait bon de saisir of-

ficiellement de votre demande la Conférence des présidents, même si je ne doute pas de sa sagesse. La procédure demande qu'une lettre soit rédigée. Le fait d'être un groupe politique reconnu peut influencer la décision.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 h 50.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

VERSION PROVISoire